Conseil supérieur de l'éducation
Québec

COMMUNIQUÉ DE PRESSE
CNW 01- Pour diffusion immédiate

Avis du Conseil supérieur de l'éducation
Le développement professionnel, un enrichissement pour toute la profession enseignante

Québec, le 3 juin 2014. – Le Conseil supérieur de l'éducation rend public aujourd'hui l'avis intitulé *Le développement professionnel, un enrichissement pour toute la profession enseignante*, lequel a été préalablement transmis au ministre de l'Éducation, du Loisir et du Sport et ministre de l'Enseignement supérieur, de la Recherche et de la Science.

Dans cet avis, le Conseil soutient que le développement professionnel du personnel enseignant est une source majeure de valorisation de la profession pourvu que chaque enseignante et enseignant soit véritablement au cœur de ce processus. De ce constat découlent trois orientations.

La première orientation confie la maîtrise d'œuvre de son projet de développement professionnel à chaque enseignante et enseignant, comme individu, mais aussi comme membre d'une communauté de pratique. Le Conseil invite le personnel enseignant à élaborer un projet personnel de développement professionnel fondé sur l'analyse de sa pratique. Cela requiert la mise en place des conditions d'efficacité, dont celles qui permettent aux enseignants d'agir sur les conditions d'exercice du développement professionnel et sur la gestion de sa profession. De plus, les exigences liées à la professionnalisation de l'enseignement ont pour corollaires la reconnaissance et la valorisation de l'expertise du personnel enseignant dans toutes ses dimensions. C'est ainsi que le Conseil recommande de créer des postes qui reconnaissent cette expertise diversifiée.

La seconde orientation met en avant un soutien de première ligne offert le plus près possible du personnel enseignant. C'est pourquoi elle interpelle particulièrement la direction d'école en tant que leader pédagogique. Le Conseil juge utile d'insister sur la nécessité d'accompagner chaque directrice et directeur dans l'exercice de cette fonction. Il invite à cet effet, le ministre et les commissions scolaires à mettre en place les conditions qui permettront aux directions d'école d'exercer ce leadership.

Enfin, la troisième orientation invite tous les acteurs concernés par le développement professionnel des enseignantes et des enseignants à mettre les résultats de celui-ci au service de la profession tout entière. Cela passe notamment par des lieux de réflexion, de réseautage, de partage des savoirs, savoir-faire et savoir-être, de diffusion des initiatives innovantes et de transfert des connaissances.

Le Conseil espère vivement que cet avis inspirera l'action au sein de tous les milieux scolaires. Il invite tout un chacun à partager l'expertise existante et à mettre en place les conditions requises pour qu'un développement professionnel intégré à la tâche et efficace devienne une réalité partagée. Au bout du compte, c'est toute la profession enseignante qui s'enrichit.

…2

Rappelons que le Conseil supérieur de l'éducation du Québec est constitué de 22 membres nommés par le gouvernement et issus du monde de l'éducation ou d'autres secteurs d'activité de la société québécoise. Institué en tant que lieu de réflexion en vue du développement global de l'éducation à moyen et à long terme, il a pour fonction de conseiller le ministre de l'Éducation, du Loisir et du Sport et ministre de l'Enseignement supérieur, de la Recherche et de la Science sur toute question relative à l'éducation. La réflexion du Conseil est le fruit de délibérations entre les membres bénévoles de ses instances, lesquelles sont alimentées par des études documentaires, l'audition d'experts et des consultations menées auprès d'acteurs de l'éducation engagés directement sur le terrain.

L'avis du Conseil ainsi qu'un sommaire sont accessibles sur son site Web à l'adresse suivante : http://www.cse.gouv.qc.ca.

— 30 —

Source : Johanne Méthot
Responsable des communications
418 643-8253 (bureau) / 418 571-1359 (cellulaire)